

SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2016**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le quatre juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 29 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN.

Absents excusés : Madame Monica VISINONI, Gérard BEGUIER, Alain BERNARD qui a donné pouvoir à Charles POULAIN, Pascale CHERBONNIER qui a donné pouvoir à Claire OLLIVIER, Chantal ROBERT qui a donné pouvoir à Fanny HERMANGE.

Serge BLAISON est nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, Charles POULAIN.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2016 :

Claire OLLIVIER stipule qu'en page 3, le film de rejet chaleur doit être posé en salle de maternelle «La Guilbarderie» et non pas «La Fosse aux loups».

2. Compte rendu de la commission Scolaire du 28 juin 2016 :

Charles POULAIN invite Muriel CHARBONNIER à prendre la parole :

Suite au projet de Madame THUISSARD, nous rencontrons pour la 2ème fois le comité des élèves composé de 3 élèves de CM1 et 3 de CM2.

Cette réunion a été préparée en amont avec l'enseignante avec pour ordre du jour :

- Le restaurant scolaire : Les enfants sont satisfaits des repas ; Ils aimeraient pouvoir changer de place au cours de l'année.

- Les N.A.P : Les enfants trouvent que les activités sont variées et équilibrées.

- La garderie : Les enfants aimeraient disposer de bancs extérieurs pour pouvoir s'asseoir en attendant leurs parents. De plus, ils aimeraient pouvoir utiliser le temps de garderie pour effectuer les devoirs.

NAP

L'intervention de Monsieur MOALIC, directeur du Centre Socioculturel de Bléré, qui nous annonce qu'il n'y aura plus d'animateur du CSC pour intervenir à l'école de Chenonceaux dès la rentrée prochaine. Cette décision provient du manque de moyen (locaux, fournitures) qui entraîne une difficulté, pour les animateurs, de proposer des activités intéressantes aux enfants.

En ce qui concerne l'école de Civray-de-Touraine il y aura des modifications sur l'intervention de certains animateurs.

Sont appréciés sur l'école de Civray-de-Touraine : notre coordinatrice et le matériel tenu à la disposition des animateurs.

Les animateurs ont remarqué que les enfants étaient assez virulents entre eux.

Pour les autres activités, nous gardons la plupart des animateurs actuels et essayons d'en proposer des nouvelles (initiation à danse africaine, aux percussions, à la bande dessinée).

➤ 2016-048 Convention NAP 2016/2017 :

Monsieur le Premier Adjoint annonce que dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, il convient de signer des conventions avec les animateurs retenus.

Ces conventions non disponibles à ce jour doivent parvenir pendant l'été pour une mise en place dès le 1^{er} septembre 2016.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal confie le «Pouvoir» auprès de Monsieur le Maire de signer les conventions présentées, au tarif horaire demandé de 24€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité,

Le «Pouvoir» confié à Monsieur le Maire de signer les conventions présentées par les animateurs retenus pour les NAP de la rentrée 2016/2017 au tarif horaire de 24€.

Charles POULAIN indique que l'animatrice Camille DUMOND, obtiendra, si elle en est d'accord, un contrat plus conséquent avec la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher par mutualisation de sa mise à disposition auprès de plusieurs Communes. Elle sera toujours présente sur le RPI, 4 heures par semaine.

SERVICE DE CAR

Suite au service de bus entre les deux écoles, le bilan financier montre une dépense supplémentaire d'environ 9 000 € par rapport à l'an dernier.

Une fois de plus la remise en question du R.P.I revient dans la réunion. Il va falloir sérieusement peser le pour et le contre et prendre une décision.

Serge BLAISON précise qu'un abandon du RPI pourrait entraîner une augmentation notable du nombre d'élèves dans notre école. Une réunion avec les élus de Chenonceaux sera mise en place pour septembre 2016.

➤ **2016-049 Tarif 2016/2017, transport scolaire ALSH :**

Charles POULAIN indique que le service de car pour transport à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), le mercredi midi continue en 2016/2017.

La commission propose de garder le même tarif, soit 5 € par enfant et par voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité,

Le tarif de transport Ecole-ALSH le mercredi pour 5 € par enfant et par voyage

➤ **2016-050 Tarif 2016/2017, Restauration scolaire :**

Charles POULAIN indique que la qualité des repas semble inférieure mais le prestataire est à l'écoute de nos remarques pour les améliorer. Les enfants sont cependant satisfaits. Si nous devons dénoncer le contrat pour l'année 2017-2018 il faudra le faire avant mai 2017. Le premier trimestre scolaire sera donc décisif.

Tarifs proposés pour l'année 2016-2017 :

	2015 / 2016	2016 / 2017
REPAS ENFANT	3,20 €	3,25 €
3^{ème} ENFANT	2,30 €	2,35 €
ADULTE	5,50 €	5,60 €

Puisqu'à la rentrée un nouveau système est mis en place, un forfait mensuel est proposé avec les tarifs suivants :

FORFAIT MENSUEL	1^{er} ET 2^{ème} ENFANT	3^{ème} ENFANT
pour 4 REPAS HEBDO	45,50 €	32,90 €
pour 3 REPAS HEBDO	34,13 €	24,68 €
pour 2 REPAS HEBDO	22,75 €	16,45 €
pour 1 REPAS HEBDO	11,37 €	8,23 €

Les tarifs forfaitaires sont le résultat de la règle de trois effectuée sur 140 jours et divisée par 10 mois et appliqué au tarif unitaire, ce qui permettra d'utiliser le tarif unitaire pour la facturation de la restauration scolaire des enfants pour qui plusieurs parents paient.

La facturation s'établira au 10 de chaque mois à terme échu, avec date d'échéance au 25 de chaque mois.

Toute absence non prévenue sera facturée. Les absences signalées au plus tôt, et en tout état de cause, le jour ouvrable précédant avant 9h30 auprès du secrétariat de la mairie fera l'objet d'un jour de carence. Le tarif de remboursement sera le prix unitaire.

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal son avis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus exposés.

➤ **2016-051 Modification du règlement de la restauration scolaire 2016/2017:**

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'en Conseil Municipal du 11 avril 2016, par délibération 2016-031, le règlement de restauration scolaire 2016/2017 a été voté.

Cependant quelques modifications sont à apporter :

Article 3 : Inscription, fréquentation : Tout changement de forfait sera effectif le mois suivant.

Article 4 : Absences : En cas d'absence signalée, suite à un jour de carence, la déduction sur facture sera faite au tarif unitaire.

Article 8 : Facturation :

Les factures seront établies au 10 de chaque mois à terme échu.

L'échéance de paiement est fixée au 25 de chaque mois.

Le paiement en espèce s'effectuera muni de la facture auprès de la Trésorerie aux horaires d'ouvertures.

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal son avis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ces modifications de règlement ci-

dessus exposés.

➤ **2016-052 Modification du règlement des NAP 2016/2017:**

Monsieur le premier Adjoint indique qu'en Conseil Municipal du 6 juillet 2015, par délibération 2015-043, le règlement des Nouvelles Activités Périscolaires avait été modifié.

Pour l'année 2016/2017, il convient de rajouter :

Article 5 : La qualité des activités nécessite une présence assidue.

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal son avis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette modification de règlement ci-dessus exposée.

➤ **2016-053 Tarifs garderie scolaire 2016/2017:**

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il est nécessaire de voter les nouveaux tarifs de garderie 2016/2017.

La commission scolaire propose :

	2015 / 2016	2016 / 2017
FORFAIT	30,50 €	31,00 €
1/2 FORFAIT	15,30 €	15,50 €
FORFAIT 3^{ème} ENFANT	22,30 €	22,50 €
1/2 FORFAIT 3^{ème} ENFANT	11,20 €	11,25 €
FORFAIT MENSUEL MERCREDI	10,20 €	10,30 €
EXCEPTIONNEL	4,10 €	4,20 €

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal son avis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus exposés.

➤ **2016-054 Participation Chenonceaux aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire 2015/2016:**

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que des élèves domiciliés à Chenonceaux sont scolarisés dans notre école dans le cadre d'un regroupement pédagogique, et qu'une délibération a été prise en décembre 2006 pour la fixation d'une participation financière pour les enfants de Chenonceaux qui fréquentent le restaurant scolaire.

- 32 enfants de Chenonceaux ont été scolarisés pour l'année 2015/2016 et fréquentaient le restaurant scolaire.

- Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il y a lieu d'actualiser la participation financière pour l'année scolaire 2015/2016, de la mairie de Chenonceaux pour le service rendu au regard de la fréquentation du Restaurant Scolaire.

- Vu les délibérations des 11 décembre 2006 et 12 octobre 2009 fixant la participation financière,

- Vu le bilan d'exploitation présenté,

- Monsieur le Premier Adjoint propose une participation de **411.60 €** par enfant pour l'année 2015/2016.

- Vu la liste des enfants fréquentant le restaurant scolaire pour l'année 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- D'actualiser la participation financière à **411.60€** par enfant pour l'année 2015/2016 pour les 32 enfants de Chenonceaux qui fréquentaient les services de restauration scolaire, soit **13 171.20 €**.

Cette participation fera l'objet d'une émission d'un titre de recettes.

➤ **2016-055 Participation Chenonceaux aux frais de surveillance liée à la restauration scolaire 2015/2016:**

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que des élèves domiciliés à Chenonceaux sont scolarisés dans notre école dans le cadre d'un regroupement pédagogique, et qu'une délibération a été prise en septembre 2004 pour fixer une participation financière pour les enfants de Chenonceaux qui fréquentent la surveillance liée au restaurant scolaire.

- 32 enfants de Chenonceaux ont été scolarisés pour l'année 2015/2016 et fréquentaient cette surveillance.

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il y a lieu d'actualiser la participation financière pour l'année scolaire 2015/2016, de la mairie de Chenonceaux pour le service rendu :

- Vu la délibération du 13 septembre 2004 fixant la participation financière,

- Vu le bilan d'exploitation présenté,

Monsieur le Premier Adjoint propose une participation de **83.61 €** par enfant pour l'année 2015/2016 soit **2 675.63 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :
D'actualiser la participation financière à **83.61 €** par enfant pour l'année 2015/2016 pour les 32 enfants de Chenonceaux qui fréquentaient la surveillance liée à la restauration scolaire, soit **2 675.63 €**.
Cette participation fera l'objet d'une émission d'un titre de recettes.

➤ **2016-056 Participation Amboise aux frais de fonctionnement scolaire 2015/2016 :**

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que des élèves domiciliés à Amboise sont scolarisés dans notre école et qu'au vu de la délibération du 8 mars 2004 et du 10 février 2009, la commune d'Amboise doit participer aux frais de fonctionnement 2015/2016 conformément à l'article 23 de la loi n° 83.863 du 22/7/1983.

Considérant que deux enfants domiciliés à Amboise sont scolarisés sur Civray-de-Touraine pour l'année scolaire 2015/2016, il convient de fixer la participation.

Selon le bilan détaillé présenté, il convient de fixer à

- 666.78 € par élève de primaire soit pour 2 élèves 1 333.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la participation d'Amboise à :

- 666.78 € par élève de primaire soit pour 2 élèves 1 333.56 €

Cette participation fera l'objet d'une émission d'un titre de recettes à l'encontre de la commune d'Amboise.

3. **Compte rendu de la commission de Bâtiments :**

Jany BOUVARD rappelle que les travaux d'accessibilité Mairie-Ecole commencent le 6 juillet.

Les plannings sont déjà difficiles à respecter du fait de la non-disponibilité de matières premières en ce qui concerne le nouveau préau. Il sera sûrement terminé aux vacances de la Toussaint.

Muriel CHARBONNIER demande à ce que le planning d'avancée des travaux soit transmis au corps enseignant à la rentrée.

➤ **2016-057 Avenant numéro 1 du contrat Apave : Accessibilité Mairie Ecole:**

Jany BOUVARD rappelle que par délibération 2015-085 du 14 décembre 2015, la commune a attribué le marché de contrôle technique des travaux d'accessibilité Mairie-Ecole.

Suite à une nouvelle demande de contrôle, la société présente un avenant numéro 1 au contrat initial pour 800.00 € HT, ce qui porte le contrat à 6 221.00 HT.

Le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'avenant numéro 1 de la société Apave pour 800.00 € HT, ce qui porte le contrat à 6 221.00 HT.

➤ **2016-058 Dommage ouvrage pour accessibilité Mairie-Ecole:**

A notre demande, deux devis ont été réceptionnés en Mairie. Afin de procéder à une meilleure analyse des tarifs et services proposés, la Commune est dans l'attente d'un troisième devis.

Jany BOUVARD demande au Conseil Municipal l'autorisation d'analyser les trois devis pour accorder la signature du devis au moins disant compte tenu des services proposés.

Le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire ou l'Adjoint aux Finances à signer le devis au moins disant compte tenu des services proposés ainsi que tout document annexe de dommage ouvrage des travaux d'accessibilité Mairie-Ecole.

➤ **2016-059 Contrat location de photocopieurs :**

Jany BOUVARD annonce que le contrat en cours de location de photocopieurs arrive à échéance.

Trois fournisseurs ont été contactés : TOSHIBA, RICOH et REX ROTARY.

Jany BOUVARD propose l'offre de TOSHIBA, la moins disante pour la location de deux photocopieurs neufs ES281 et ES255, sur 16 trimestres au tarif de :

- 462.00€ HT sur 16 trimestres de location

- 32.07€ HT pour 9162 copies noir et blanc mairie au prix unitaire de 0.0035€

- 288.23€ HT pour 8235 copies couleur mairie au prix unitaire de 0.035€

- 94.65€ HT pour 27042 copies noir et blanc école au prix unitaire de 0.0035€

Soit au total 778.95€ HT pour 16 trimestres.

Le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire ou l'Adjoint aux Finances à signer le contrat de location de deux photocopieurs et les maintenances attenantes ainsi que tout document annexe aux tarifs ci-dessus exposés.

4. Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 29 juin 2016 :

Fanny HERMANGE indique :

CERTIFICATS D'URBANISME

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature du CU	Avis
CU 037 079 16 D 0033	8 rue André Delaunay	Ub et N	a	Pas possible d'émettre un avis sans une DP préalable pour division des parcelles
CU 037 079 16 D 0034	4 rue des Caves	ubr	b	Favorable sous réserve ABF
CU 037 079 16 D 0035	38 rue Vallée de Mesvres	ub	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0036	Thoré	Ub et N	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0037	77 rue de la Vallée de Mesvres	Ub	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0038	81 rue de la Vallée de Mesvres	Ub	b	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Objet	Avis
037 079 16 D0022	3 impasse de la Grillonière	Ub	Clôture	Favorable
037 079 16 D0023	5 chemin des Maisons Rouges	Uc +N	Modification de façade	Favorable
037 079 16 D0024	73 rue de la Vallée de Mesvres	Ub	Aménagement d'une partie d'une ancienne longère et remise en état de la toiture	Favorable sous réserve ABF
037 079 16 D0025	Les Bergeries	A	Remplacement des fenêtres et pose de volets roulants	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 16 D0016	4 rue des Caves	Ubr	Aménagement du hangar en pièce de vie	Favorable sous réserve ABF
037 079 16 D0017	20 rue des Chevreuils	A	Hangar de stockage de matériel agricole	Favorable

DPU

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
21/2016	37 rue Nationale	NBi et Ni	Droit non requis

22/2016	8 rue André Delaunay	Ub et N	Pas possible d'émettre un avis sans une DP préalable pour division des parcelles
23/2016	38 rue de la vallée de Mesvres	Ub	Droit non requis
24/2016	77 Vallée de Mesvres	Ub	Droit non requis

La prochaine commission d'Urbanisme aura lieu le 13 juillet 2016.

5. Document unique:

Claire OLLIVIER indique que le Document Unique d'évaluations des risques professionnels qui doit répondre à 3 exigences :

- assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs,
- mettre en œuvre les principes généraux de prévention des risques professionnels,
- procéder à l'évaluation des risques

est toujours à l'étude. La visite des locaux et les rendez-vous des différents services de la commune avec le représentant du Centre de Gestion sont prévus pour la rentrée.

6. Ouverture de l'enquête publique en vue de délibération d'utilité publique du bassin d'Orget:

René GALEA indique que le Préfet doit maintenant prendre l'arrêté pour l'enquête publique et en fixer les dates.

Par ailleurs, la société Hydratec, grâce aux relevés opérés par Géoplus, confectionne une modélisation du versant du bassin. Le premier projet sera disponible fin septembre 2016.

Une réunion d'information menée par Hydratec aura lieu dans un premier temps avec les Elus, puis avec les Citoyens.

La consultation de la maîtrise d'œuvre pourrait être mise en place en novembre 2016.

L'estimation financière sera disponible pour le budget primitif 2017.

Organisation jour du Cher, le 16 juillet:

Michel JEZY, Ambassadeur de la Commune de Civray-de-Touraine pour l'organisation de cette journée, appelle aux volontaires pour la gestion des parkings et renseigner les visiteurs sur le terrain.

Michel JEZY est soucieux de l'état du terrain suite aux inondations récentes. L'emplacement pour l'hélicoptère doit être balisé.

Toutes les activités sont maintenues. Les radeaux seront finalisés par l'Association des Parents d'Elèves le jeudi 14 juillet, puis transportés le vendredi après-midi.

Barrières et tables seront disponibles dès le vendredi après-midi.

Michel JEZY remercie la classe de Fabrice BEGOU qui a confectionné des poissons volants.

Remerciements également à toutes les associations et tous les volontaires pour l'organisation de cette fête.

QUESTIONS DIVERSES :

- Jany BOUVARD indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage pour une place de parking handicapé et cheminement au Chai. L'entreprise travaille sur place rue des Hauts de Vaux, le travail sera sûrement commandé.

- Fanny HERMANGE demande que le site internet soit mis à jour pour les associations.

Claire OLLIVIER répond que le site internet est déjà très lourd. Une autre solution doit être envisagée.

- Brigitte PIOT interroge sur l'avancée des travaux de la rue des Haut de Vaux.

René GALEA indique que l'entreprise attend la livraison de matières premières pour jeudi prochain.

Les travaux reprendront après la semaine du 14 juillet.

- René GALEA indique le prêt de bancs pour le festival de chants Corses organisé par Madame de THORAN. Par ailleurs, les arbres de sa propriété sont classés. Elle ne peut donc pas les abattre pour préserver le toit de notre église.

- Claire OLLIVIER rappelle qu'un "Nouvelles En Bref" est en cours de rédaction. Quelques articles seraient les bienvenus.

- Jany BOUVARD demande qui accueillera les Pays de Loire pour la visite guidée du 16 août ?

Michel JEZY sera présent.

- Charles POULAIN organise une commission de Fêtes et Relations Sociales le 11 juillet à 20h00 pour aborder les sujets suivant : Réunion de village/goûter des aînés/colis des aînés-

La séance est levée à 22h30.

Rappel des délibérations prises :

04/07/2016	048	Convention NAP 2016/2017 .
	049	Tarifs 2016/2017, Transport scolaire ALSH.
	050	Tarifs 2016/2017, Restauration scolaire.
	051	Modification règlement de la Restauration scolaire
	052	Modification du règlement des NAP.
	053	Tarifs 2016/2017, Garderie scolaire.
	054	Participation Chenonceaux aux frais de fonctionnement de la Restauration scolaire.
	055	Participation Chenonceaux aux frais de surveillance liée à la Restauration scolaire.
	056	Participation Amboise aux frais de fonctionnement scolaire 2015/2016.
	057	Avenant numéro 1 du contrat APAVE : Accessibilité Mairie Ecole.
	058	Domage Ouvrage pour accessibilité Mairie Ecole.
	059	Contrat location photocopieurs.